

# P REMIÈRES SYNTHÈSES

## LE PROCESSUS DE CRÉATION ET DE SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 50 SALARIÉS (1985-1994) \*

•••••  
• Chaque année en moyenne au cours de la période 1985-1994, les effectifs des établissements de plus de 50 salariés ont diminué d'environ 60 000. Ceci résulte, chaque année, de la création par ces établissements d'environ 180 000 emplois tandis qu'ils en suppriment 240 000. Et ce sont chaque année plus de 1,42 million d'embauches et 1,48 million de départs, qui ont abouti à ces créations et suppressions d'emplois.

• L'ampleur des créations et des suppressions d'emplois ne tient pas principalement, comme on pourrait le penser, à des réallocations d'emplois de secteurs en déclin vers des secteurs en expansion, mais bien plus à des réallocations d'emplois au sein même de chaque secteur. Ce sont en fait, les emplois non qualifiés et les petits établissements qui contribuent, pour l'essentiel, à l'ampleur des créations et des suppressions d'emplois. En outre, deux tiers des créations et des suppressions d'emplois résultent du redéploiement d'emplois à durée indéterminée vers des emplois à durée déterminée.

• L'ampleur des créations d'emplois et encore plus celle des suppressions varient avec la conjoncture. En période de basse conjoncture, les redistributions d'emplois entre établissements sont plus importantes qu'en période d'expansion. En revanche, dans chaque établissement, les restructurations d'emplois entre les qualifications ont lieu surtout pendant les périodes d'expansion.

### De l'évolution globale de l'emploi aux flux de main-d'oeuvre

Sur la période allant de 1985 à 1994, d'après les Déclarations des Mouvements de Main-d'Oeuvre (1) (D.M.M.O.), les établissements de 50 salariés ou plus ont réduit leurs effectifs d'environ 60 000 chaque année (soit -1,2 %). Cette réduction «globale» résulte de variations d'emplois beaucoup plus fortes lorsque l'on distingue les établissements qui créent et ceux qui suppriment des emplois. Chaque année, les premiers ont créé, en moyenne, 180 000 emplois (soit environ 3,2 % des emplois) tandis que les seconds en supprimaient 240 000 (environ 4,4 % des emplois). Ces créations et ces suppressions d'em-

\* - Une présentation plus détaillée ainsi qu'une analyse théorique des processus de création et de suppression d'emplois sont disponibles dans les documents de M. Chambin et F. Mihoubi [1] et [2].

(1) - Voir encadrés 2 et 3 pour une description des D.M.M.O. et des autres sources statistiques.



plois (2) sont elles-mêmes bien inférieures aux flux d'entrée et de sortie de la main-d'oeuvre. Les flux de main-d'oeuvre incorporent non seulement les entrées et les sorties associées à des créations ou des suppressions de postes de travail, mais aussi les entrées et les sorties nécessaires aux seuls remplacements qu'on appelle ici flux de mobilité pure de la main-d'oeuvre (voir tableau 1). Les flux de main-d'oeuvre sont eux-mêmes à l'origine de multiples mouvements sur le marché du travail, en provenance ou à destination de l'emploi, du chômage ou de l'inactivité, dont on ne traitera pas directement ici (voir encadré 1).

Ainsi entre 1985 et 1994, les établissements de plus de 50 salariés ont recruté, en moyenne chaque année, 1 420 000 travailleurs (soit 25 % des emplois) et se sont séparés de 1 480 000 salariés (soit 26,2 % des emplois).

L'essentiel de ces flux de main-d'oeuvre (la somme des entrées et des sorties) est à attribuer à de la mobilité pure : 2,48 millions de salariés en moyenne chaque année (soit 43,6 %

(2) - Voir encadré 4 pour les difficultés de mesure des créations et suppressions d'emplois.

Encadré 1

## LES FLUX SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le schéma 1 récapitule l'ensemble des flux sur le marché du travail entre les trois états possibles dans lesquels peut se trouver un travailleur (emploi, chômage et inactivité). Les flux pouvant être mesurés à l'aide des D.M.M.O. sont représentés par des arcs fléchés en gras : ce sont les flux d'entrée et de sortie des travailleurs des établissements et les créations et les suppressions d'emplois. En revanche, les flux de promotion interne, sans doute importants entre les emplois non qualifiés et les emplois qualifiés, ne peuvent pas être mesurés à l'aide des seules D.M.M.O.

L'exploitation des D.M.M.O. présente l'intérêt majeur d'établir un lien explicite entre les flux de main-d'oeuvre et les créations et les suppressions d'emplois, lien généralement ignoré dans la littérature traitant des flux sur le marché du travail.

Schéma 1 : Les flux sur le marché du travail

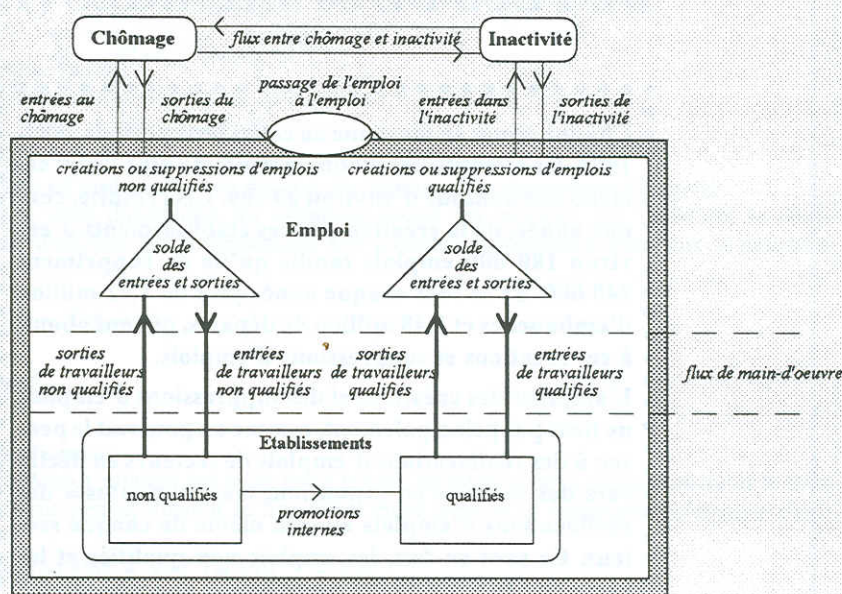


Tableau 1

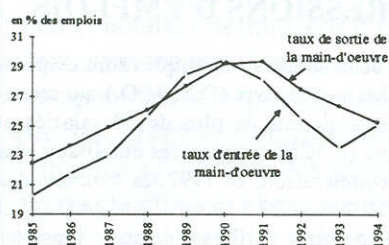
Créations et suppressions d'emplois et flux d'entrée et de sortie de la main-d'oeuvre sur la période 1985-1994 pour les établissements de plus de 50 salariés

En pourcentage

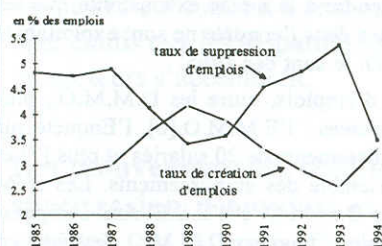
Année	Créations et suppres. d'emplois		Entrées et sorties de la main-d'oeuvre			Taux de croissance des effectifs
	Taux de création d'emplois	Taux de suppression d'emplois	Taux d'entrée de la main-d'oeuvre	Taux de sortie de la main-d'oeuvre	Taux de mobilité pure de la main-d'oeuvre	
1985 .....	2,6	4,8	20,2	22,4	35,2	- 2,2
1986 .....	2,8	4,7	21,8	23,7	38,0	- 1,9
1987 .....	3,0	4,9	23,0	24,9	40,0	- 1,9
1988 .....	3,7	4,1	25,7	26,1	44,0	- 0,4
1989 .....	4,2	3,4	28,5	27,7	48,6	0,8
1990 .....	3,9	3,6	29,5	29,2	51,2	0,3
1991 .....	3,3	4,5	28,1	29,3	49,6	- 1,2
1992 .....	2,9	4,8	25,5	27,4	45,2	- 1,9
1993 .....	2,6	5,4	23,5	26,3	41,8	- 2,8
1994 .....	3,4	3,5	25,1	25,2	43,4	- 0,1
Moyenne						
En pourcentage .....	3,2	4,4	25,0	26,2	43,6	- 1,2
En milliers .....	180	240	1 420	1 480	2 480	- 60

Sources : MTDSP-DARES, D.M.M.O., calcul des auteurs.

Graphique 1  
Taux d'entrée et de sortie  
de la main-d'oeuvre



Graphique 2  
Taux de création et de suppression  
d'emplois



Sources : MTDSP-DARES, D.M.M.O. calcul des auteurs.

des emplois) sont entrés ou sortis des établissements pour des remplacements, qui n'ont donné lieu ni à création ni à suppression d'emplois (voir tableau 1).

En définitive, près d'un salarié sur quatre est chaque année entré ou sorti d'un établissement sur la période 1985-1994, tandis qu'un emploi sur 31 était créé, et un emploi sur 23 supprimé pendant la même période. Sur cette période, en moyenne chaque année, 44 % des établissements ont créé des emplois tandis que 50 % en ont au bout du compte supprimé. Ces comportements de création et de suppression d'emplois sont durables : 77 % des accroissements d'effectifs au sein des établissements ne sont pas annulés par des réductions d'emplois un an après, et 86 % des contractions d'effectifs ne sont pas compensées par des créations de postes un an après (3).

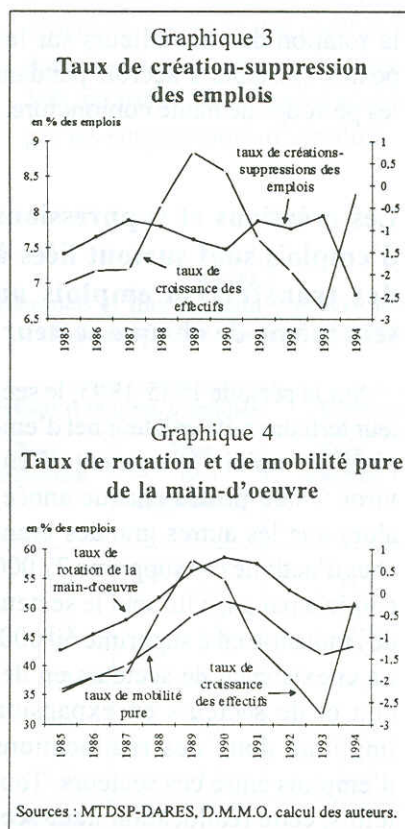
(3) - Ces résultats peuvent être rapprochés de ceux obtenus par H. Madinier [3] pour l'ensemble des établissements sur la période 1982-1984.

## La réduction de l'emploi s'opère davantage en période de basse conjoncture par augmentation des suppressions d'emplois que par diminution des créations d'emplois

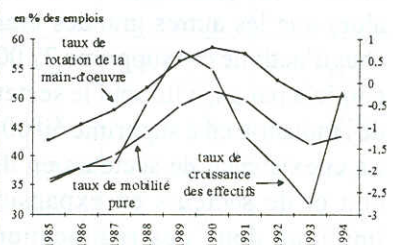
Comme le montrent le graphique 2 et le tableau 1, l'ampleur des créations et des suppressions d'emplois varie suivant le contexte conjoncturel. Ainsi, durant l'année 1989, date de reprise de l'activité, le taux de création d'emplois s'élève approximativement à 4,2 % tandis que le taux de suppression d'emplois est de l'ordre de 3,4 %. En revanche, au cours d'une récession, dont l'année 1993 est un exemple, le taux de création d'emplois est de 2,6 % alors que le taux de suppression atteint 5,4 %, soit un taux de création-suppression d'emplois de 8 % (5,4 % plus 2,6 %).

Au total :

- C'est durant les périodes de récession que le taux de création-suppression d'emplois (somme des taux de création et de suppression d'emplois) est le plus important (voir graphique 3).



Graphique 4  
Taux de rotation et de mobilité pure  
de la main-d'oeuvre



Sources : MTDSP-DARES, D.M.M.O. calcul des auteurs.

Encadré 2

## LES DÉCLARATIONS DE MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

La Déclaration des Mouvements de Main-d'Oeuvre (D.M.M.O.) a été rendue obligatoire à partir de 1975. Tous les établissements dont les effectifs sont supérieurs ou égaux à 50 salariés sont tenus de remplir tous les mois, les D.M.M.O. Cette obligation ne concerne toutefois pas les administrations publiques, les collectivités locales, les services publics de santé, les établissements relevant de la défense nationale et les principaux établissements semi-publics (EDF-GDF, SNCF, RATP...). Par ailleurs, ce n'est qu'à partir de 1985 que la quasi-totalité des régions a été intégrée dans ces déclarations (19 régions sur 22 en 1985 et 21 en 1986). Les D.M.M.O. sont exploitées conjointement par la DARES et l'INSEE. Elles contiennent, par établissement, une description détaillée des flux d'entrée et de sortie de travailleurs, à l'exception des travailleurs intérimaires. Les renseignements portent à la fois sur les caractéristiques de l'établissement (numéro de SIRET, secteur d'activité, taille en effectifs salariés, localisation), et sur celles des salariés entrant et sortant. En particulier, la nature de la rupture du contrat de travail ou de l'embauche est indiquée ainsi que l'âge, le sexe, la nationalité, la qualification et l'ancienneté du salarié concerné.

Chaque année, en moyenne sur la période 1985-1993, plus de 31 000 établissements de plus de 50 salariés sont recensés dans les D.M.M.O., soit environ 5 % des établissements français lesquels expliquent près de 45 % de l'emploi total. Par ailleurs, les D.M.M.O. ne concernent que les établissements de 50 salariés et plus, la répartition des effectifs salariés suivant le secteur d'activité est notablement déformée. Ainsi, la part des effectifs dans la branche industrie atteint 46 % dans les D.M.M.O. contre 21 % dans les comptes nationaux. De même, la part des effectifs du tertiaire est fortement sous-évaluée dans les D.M.M.O. (42 % dans les D.M.M.O. contre 68 % dans les comptes nationaux). En revanche, la branche B.T.P. est correctement représentée dans les D.M.M.O. De 1985 à 1989, la nomenclature des qualifications adoptée dans les D.M.M.O. comprenait six postes. A compter de 1989, dans un souci de compatibilité avec les autres sources statistiques françaises, les qualifications dans les D.M.M.O. sont ventilées suivant la nomenclature intégrant 350 postes de la P.C.S. Si un rapprochement des D.M.M.O. et de l'Enquête Structure des Emplois ne pose pas de difficultés après 1989 (les deux sources adoptent une nomenclature par qualification identique : la P.C.S.), en revanche, avant 1989 tout rapprochement est exclu. La nomenclature P.C.S. ne peut pas être rétroplacée sur les D.M.M.O. avant 1989 mais de plus, il n'est pas possible de regrouper les différents postes de la P.C.S. pour obtenir une nomenclature en six postes cohérente avec celle retenue avant 1989 (aucune table de passage n'existe entre ces deux types de nomenclature). Pour cette raison, l'analyse des créations et des suppressions d'emplois suivant le niveau de qualification ne porte que sur la période 1989 à 1994.

-Durant les récessions, l'ajustement de l'emploi des établissements de plus de 50 salariés s'opère plus par une augmentation des suppressions d'emplois que par une réduction des créations. Même en période de basse conjoncture, les établissements créent des emplois : le taux de création d'emplois est toujours supérieur à 2,5 %.

### **Mais la rotation de la main-d'oeuvre et surtout les remplacements augmentent lorsque la conjoncture est bonne**

Le taux d'entrée, comme le taux de création d'emplois, évolue de façon pro-cyclique. Lors de la reprise de 1989-1990, les entrées de nouveaux salariés représentent 29 % des emplois, contre 24 % durant le retournement conjoncturel de 1993. Mais les sorties des établissements, à l'inverse des suppressions d'emplois, sont également plus élevées lorsque la conjoncture est favorable : sur la période 1989-1990, le taux de sortie est égal à 28 % des emplois et en 1993 il descend à 26 % (graphique 1).

Le taux de rotation de la main-d'oeuvre (mesuré par la somme des taux d'entrée et de sortie de la main-d'oeuvre) évolue donc dans le même sens que le cycle conjoncturel (graphique 4), alors que le taux de création-suppression d'emplois, qui est l'une de ses composantes, évolue en sens inverse.

Ce sont donc les flux de mobilité pure, c'est-à-dire les mouvements de remplacement, qui augmentent très fortement lorsque la conjoncture est bonne : en 1993, période de récession, ils ne représentent que 42 % des emplois tandis qu'en période de reprise conjoncturelle (1989-1990) ces flux sont voisins de 51 %.

Au bout du compte, dans les établissements de plus de 50 salariés et sur la période allant de 1985 à 1994, ce sont surtout les suppressions d'emplois qui expliquent l'évolution globale des effectifs salariés, tandis que

#### *Encadré 3*

### **LES DIFFÉRENTES SOURCES STATISTIQUES POUR MESURER LES FLUX DE MAIN-D'OEUVRE ET LES CRÉATIONS-SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Pour mesurer les flux de main-d'oeuvre, deux sources statistiques sont disponibles : les Déclarations des Mouvements de Main-d'Oeuvre (D.M.M.O.) qui recensent les flux de main-d'oeuvre sur les établissements de plus de 50 salariés et l'Enquête des Mouvements de Main-d'Oeuvre (E.M.M.O.) pour les établissements comptant entre 10 et 49 salariés. A titre de comparaison, en 1992 les taux annuels d'entrée et de sortie sont respectivement de 29,2 % et 29,3 % sur l'E.M.M.O [4] et de 25,5 % et 27,4 % sur les D.M.M.O. Ces derniers chiffres s'écartent sensiblement de ceux publiés trimestriellement par la DARES [5] puisque les différents indicateurs y sont évalués par rapport à l'emploi au début du trimestre et non par rapport à l'emploi annuel moyen, comme c'est le cas ici. Le rapprochement entre ces deux sources statistiques n'a pas été réalisé pour deux raisons. D'une part, l'E.M.M.O est une enquête alors que les D.M.M.O. sont des déclarations obligatoires et de ce fait l'E.M.M.O. ne peut prétendre à la même exhaustivité que les D.M.M.O. D'autre part, les données contenues dans l'enquête ne sont exploitables qu'à compter de 1990 alors que les D.M.M.O. le sont dès 1985.

Pour évaluer les créations-suppressions d'emplois, outre les D.M.M.O., plusieurs sources statistiques peuvent être mobilisées : l'E.M.M.O.[6], l'Enquête sur la Structure des Emplois portant sur les établissements de 20 salariés et plus [7] et le registre de l'UNEDIC [3] recensant l'ensemble des établissements. Les créations-suppressions d'emplois fournies par les D.M.M.O. et l'E.S.E. sont comparables. Le taux de création-suppression d'emplois, pour les D.M.M.O., est égal en moyenne chaque année à 7,6 % sur la période allant de 1985 à 1994 et est égal, pour l'E.S.E., à 7,9 % sur la période allant de 1984 à 1991. En revanche, les résultats obtenus par l'O.C.D.E. [8] à partir du registre de l'UNEDIC s'en écartent notablement : le taux de création-suppression d'emplois s'élève, en moyenne chaque année, à 27,1 % sur la période allant de 1984 à 1992. Cette différence résulte du fait que l'UNEDIC considère l'ensemble des établissements, y compris les très petits (1 à 50 salariés). Enfin, pour l'année 1992, l'E.M.M.O. fournit un taux de création-suppression d'emplois, pour les établissements de 10 à 49 salariés, relativement proche de celui des D.M.M.O. (le taux de création-suppression des emplois est approximativement de 7,5 % pour l'E.M.M.O. et de 7,6 % pour les D.M.M.O.).

la rotation des travailleurs sur les postes existants s'accroît pendant les périodes de haute conjoncture.

### **Les créations et suppressions d'emplois sont surtout liées à des transferts d'emplois au sein même de chaque secteur**

Sur la période 1985-1993, le secteur tertiaire a été créateur net d'emplois (l'emploi y a augmenté d'environ 7 000 postes chaque année) alors que les autres grandes branches d'activité ont supprimé 77 000 emplois par an, à lui seul le secteur de l'industrie en a supprimé 60 000. La coexistence de secteurs en déclin et de secteurs en expansion implique donc des réallocations d'emplois entre ces secteurs. Toutefois, cette réallocation inter-sec-

torielle ne représente qu'une toute petite fraction des créations-suppressions d'emplois. A peine 1,6 % des créations-suppressions d'emplois sont ainsi expliquées par des transferts vers le secteur tertiaire.

Même de façon plus fine, les transferts d'emplois entre secteurs, mesurés au niveau de la NAP 40 (voir encadré 5), ne représentent en moyenne que 27 % des créations-suppressions d'emplois. Au niveau de la NAP 600, ils ne contribuent qu'à 36 % des créations-suppressions d'emplois.

Les créations et les suppressions d'emplois s'effectuent donc pour l'essentiel au sein des mêmes secteurs d'activité ; les disparités entre les établissements d'un même secteur dépassent largement les différences d'un secteur à l'autre.

Selon une nomenclature d'activité fine (NAP 40 et NAP 600), les mouvements sectoriels de l'emploi se différencient aussi en fonction de la conjoncture. Les transferts d'emplois entre secteurs évoluent de façon opposée à la conjoncture, alors que les créations-suppressions d'emplois à l'intérieur des secteurs finement définis évoluent en phase avec la conjoncture. En conséquence, à un niveau d'activité fin et en période de récession, les comportements en matière d'emploi des établissements appartenant à un même secteur tendent à se rapprocher tandis que les disparités entre les secteurs s'accroissent.

### Les mouvements de création-suppression d'emplois et de rotation de la main-d'oeuvre sont plus prononcés dans les « petits » établissements

Ce sont les établissements de moins de 200 salariés qui contribuent le plus fortement aux créations-suppressions d'emplois (les taux de création-suppression, sont en moyenne, de l'ordre de 9 % pour ces établissements et d'environ 5 % pour les établissements de plus de 500 salariés). Par ailleurs, dans les établissements de moins de 200 salariés, le taux de rotation de la main-

d'oeuvre est aussi supérieur au taux de rotation observé pour l'ensemble des établissements (64 % contre 51 %), tandis que les établissements de plus de 500 salariés enregistrent un taux de rotation de la main-d'oeuvre inférieur à la moyenne. Qu'il s'agisse de créations-suppressions d'emplois ou de flux de mobilité pure à des fins de non remplacement, ce sont donc les « petits » établissements qui concentrent les flux de main-d'oeuvre les plus importants (tableau 2).

Ce clivage entre les établissements de plus et de moins de 500 salariés se retrouve dans leurs comportements vis à vis de la conjoncture. C'est dans les établissements employant plus de 500 salariés que le taux de création-suppression d'emplois varie en sens opposé à la conjoncture, tandis que dans les autres établissements, il paraît relativement insensible aux fluctuations de l'activité.

*In fine*, ce sont donc essentiellement les établissements de moins de 500 salariés qui contribuent à l'ampleur des créations-suppressions d'emplois et des flux de main-d'oeuvre. En revanche, c'est plutôt dans les établissements de plus de 500 salariés que l'emploi s'ajuste par les suppressions d'emplois.

### Deux tiers des créations-suppressions d'emplois correspondent au redéploiement d'emplois à durée indéterminée vers les contrats à durée déterminée

Pour évaluer l'incidence sur les créations-suppressions d'emplois du recours croissant aux contrats à durée déterminée, celles-ci ont été séparées en deux composantes (voir encadré 5) : celles associées à des contrats à durée déterminée et celles liées aux contrats à durée indéterminée.

En moyenne, sur la période 1985 à 1993, 64 % des établissements ont créé des emplois à durée déterminée alors que 18 % en supprimaient. Au cours de cette même période, seuls 22 % des établissements créaient des emplois à durée indéterminée, et 72 % réduisaient leurs effectifs sous contrat à durée indéterminée. En d'autres termes, on assiste à une réallocation entre ces deux types de contrat de travail qui contribue à hauteur de 65 % aux créations-suppressions d'emplois au cours de la période.

En outre, le comportement cyclique des créations-suppressions d'emplois diffère assez nettement selon la nature du contrat de tra-

Tableau 2  
Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre suivant la taille des établissements, moyennes sur la période 1985-1993

En pourcentage

Taille moyenne de l'établissement	Créations et suppres. d'emplois		Entrées et sorties de la main-d'oeuvre			Taux de croissance des effectifs
	Taux de création	Taux de suppression	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux de mobilité pure de la main-d'oeuvre	
50 à 99 salariés .....	3,9	5,0	31,1	32,2	54,4	-1,1
100 à 199 salariés .....	4,3	4,8	31,9	32,4	55,2	-0,5
200 à 499 salariés .....	3,3	4,2	27,0	27,9	47,4	-0,9
Plus de 500 salariés .....	1,8	3,6	13,9	15,7	24,2	-1,8
Toute taille .....	3,2	4,5	25,0	26,3	43,6	-1,3

Sources : MTDSP-DARES, D.M.M.O., calcul des auteurs.

vail. Les créations-suppressions d'emplois sur des contrats à durée déterminée évoluent de façon procyclique, alors que celles à durée indéterminée suivent une évolution contra-cyclique. En période de récession, les établissements de 50 salariés et plus réduisent donc les créations d'emplois à durée déterminée alors qu'ils augmentent les suppressions d'emplois à durée indéterminée.

### Au sein de chaque établissement, la restructuration des emplois par qualification a été plus forte en période d'expansion

Jusqu'à présent, le raisonnement a porté sur les créations et suppressions d'emplois appréciées au niveau de chaque établissement, toutes qualifications confondues. Cela suppose implicitement, lorsque l'on parle de création ou de suppression d'emplois, que tous les emplois sont interchangeables, ce qui n'est bien sûr pas le cas : un même établissement peut, par exemple au cours de l'année, créer des emplois de cadres et supprimer en nombre égal des emplois d'ouvriers.

L'analyse peut alors être affinée en désagrégeant les qualifications en cinq postes (4) : cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés.

En prenant en compte les disparités suivant le niveau de qualification, 250 000 emplois (soit 4,5 % des emplois) ont été créés alors que 300 000 ont été supprimés (soit 5,3 % des emplois), chaque année, sur la période 1989-1994. Sur cette

(4) - Cette analyse résulte d'un rapprochement des données de flux suivant le niveau de qualification contenues dans les D.M.M.O. de celles concernant la répartition des emplois par niveaux de qualification disponibles dans l'Enquête sur la Structure des Emplois.

#### Encadré 4

### LES DIFFICULTÉS DE MESURE DES CRÉATIONS ET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

L'évaluation des créations et des suppressions d'emplois présente au moins deux types de difficultés.

D'une part, l'ampleur et le comportement cyclique du taux de création-suppression d'emplois dépendent étroitement de la périodicité retenue pour le mesurer. Ainsi, le taux annuel de création-suppression d'emplois, calculé à partir des variations trimestrielles des effectifs au sein des établissements, s'élève en moyenne à 14 % (sur une périodicité mensuelle, il est égal à 22 %) alors que le taux annuel est de l'ordre de 7,6 %. Ce contraste s'explique, en partie, par une surestimation des créations-suppressions d'emplois à l'aide d'indicateurs construits sur une périodicité trimestrielle ou mensuelle. En outre, le comportement cyclique des créations-suppressions d'emplois diffère suivant la périodicité retenue. Ainsi, sur une périodicité trimestrielle, les créations-suppressions d'emplois semblent insensibles aux fluctuations conjoncturelles. A l'extrême, lorsque les créations-suppressions d'emplois sont évaluées à l'aide des variations mensuelles de l'emploi au niveau des établissements, le taux de création-suppression d'emplois évolue dans le même sens que la conjoncture.

D'autre part, les mesures des créations et des suppressions d'emplois sont traditionnellement réalisées à partir des variations nettes des effectifs au sein de chaque établissement, toutes qualifications confondues. Une telle démarche équivaut à adopter l'hypothèse d'une parfaite substituabilité entre emplois de différents niveaux de qualification. En d'autres termes, la suppression d'un emploi d'ouvrier et la création d'un poste de cadre sont assimilées à de la mobilité pure de la main-d'oeuvre. De ce fait, seules les réallocations d'emplois inter-établissements sont prises en compte puisque ces indicateurs ne permettent pas de reproduire la simultanéité des décisions de création et de suppression d'emplois au sein d'un même établissement.

La prise en compte des qualifications soulève alors une difficulté. Le niveau de désagrégation des qualifications, retenu pour construire des indicateurs de création et de suppression d'emplois tenant compte d'une hétérogénéité par niveau de qualification, influe directement sur leur ampleur et sur leur évolution cyclique. A l'extrême, si l'on retient un niveau de désagrégation très fin, les indicateurs de création et de suppression d'emplois convergent vers les indicateurs de mouvements de main-d'oeuvre.

période, lorsque les emplois sont considérés interchangeables, seuls 190 000 emplois ont été créés et 240 000 ont été supprimés. L'écart de 60 000 emplois résulte donc de phénomènes de réallocation, au sein des établissements, entre des emplois de qualification différente. En d'autres termes, les redéploiements d'emplois entre qualifications au sein même d'un établissement expliqueraient plus d'un cinquième de l'ensemble des créations et des suppressions d'emplois.

Les créations-suppressions d'emplois par qualification résultent donc à la fois des réallocations d'emplois entre établissements et des réallocations entre qualifications au sein des mêmes établissements (voir encadré 5). Or cette seconde composante évolue, contrai-

rement à la première, en phase avec le cycle conjoncturel : plus la conjoncture est favorable, plus la restructuration des emplois au sein de chaque établissement apparaît importante (graphique 5).

La restructuration des emplois entre les différents établissements

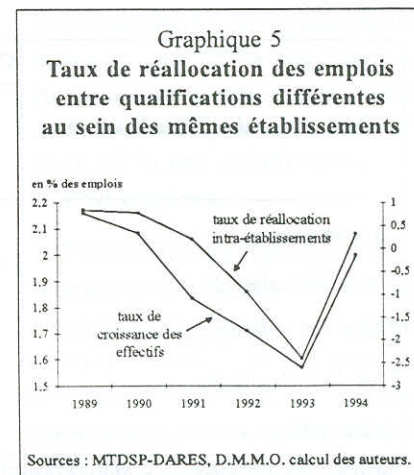


Tableau 3  
Créations-suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre suivant le niveau de qualification sur les établissements de plus de 50 salariés (1989-1993)

	En pourcentage					
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Toutes qualifications
Taux de création-suppression des emplois .....	9,0	8,3	9,2	8,3	14,9	9,7
Taux de rotation de la main-d'oeuvre .....	27,0	30,2	80,1	28,1	104,0	51,4
Taux de mobilité pure .....	17,9	21,9	70,9	13,9	89,1	41,7

Sources : MTDSP-DARES, D.M.M.O., calcul des auteurs.

apparaît donc plus intensive pendant les phases de récession, mais au sein de chaque unité de production, elle est plus vigoureuse pendant les périodes d'expansion.

### L'ampleur des créations-suppressions d'emplois et de la rotation des travailleurs sont principalement dues aux emplois non qualifiés

L'ampleur des créations-suppressions d'emplois et de la rotation de la main-d'oeuvre tiennent, principalement aux emplois et aux travailleurs non qualifiés (ouvriers et employés), et plus précisément à la catégorie des ouvriers non qualifiés (tableau 3). Le taux de création-suppression d'emplois des ouvriers non qualifiés excède de 5 points le taux moyen. De façon encore plus marquante, le taux de rotation de la main-d'oeuvre dépasse pour les ouvriers non qualifiés de 50 points celui constaté toutes qualifications confondues.

### Les taux de création-suppression d'emplois et de rotation de la main-d'oeuvre sont pour les ouvriers non qualifiés beaucoup plus importants durant les périodes d'expansion

Le mode de gestion des emplois est assez différent pour les ouvriers non qualifiés et les autres catégories. Contrairement à ce qui est

constaté pour les autres qualifications, l'emploi des ouvriers non qualifiés est, lorsque la conjoncture est mauvaise, ajusté davantage par réduction des créations d'emplois que par augmentation des suppressions. De 1989, année de reprise, à 1993, année de basse conjoncture, le taux de création d'emplois a ainsi diminué de 4,7 points pour les ouvriers non qualifiés, alors que le taux de suppression n'a augmenté que de 2,5 points.

Compte tenu de leur ampleur, ce sont les flux de main-d'oeuvre d'ouvriers non qualifiés, et dans une moindre mesure d'ouvriers qualifiés, qui expliquent que les mouvements de main-d'oeuvre globaux soient plus forts en période de haute conjoncture qu'en période de basse conjoncture.

M. CHAMBIN  
et F. MIHOUBI  
(DARES).

#### Pour en savoir plus...

[1] - M. CHAMBIN, F. MIHOUBI, DOCUMENT D'ETUDES DARES, disponible fin 1995 : « Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre en France ».

[2] - M. CHAMBIN, F. MIHOUBI, COMMUNICATION A L'AFSE, 21-22 septembre 1995, Paris : « Analyse du processus de création et de suppression d'emplois en France (1985-1993) ».

[3] - H. MADINIER, DELEGATION A L'EMPLOI, 1986 : « Les créations et disparitions d'emplois en France de 1982 à 1984 ».

[4] - N. BARTHELEMY, PREMIERES INFORMATIONS, n° 488, 27 septembre 1995 : « Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés au premier trimestre 1995 ».

[5] - C. JAULENT, PREMIERES INFORMATIONS, n° 487, 27 septembre 1995 : « Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au premier trimestre 1995 ».

[6] - B. BELLOC, S. LE MINEZ, PREMIERES SYNTHESSES, n° 50, 13 mai 1994 : « Les établissements créateurs d'emplois ».

[7] - S. LAGARDE, E. MAURIN, C. TORELLI, ECONOMIE ET PREVISION, n° 113/114, 1994, p. 67-88 : « Créations et suppressions d'emplois en France. Une étude de la période 1984-1992 ».

[8] - O.C.D.E., PERSPECTIVES DE L'EMPLOI, Paris, juillet 1994, Chapitre 3, p.111-147, 1994 : « Gains et pertes d'emplois dans les entreprises ».

## CONSTRUCTION DES INDICATEURS DE CREATION ET DE SUPPRESSION D'EMPLOIS ET DE FLUX DE MAIN-D'OEUVRE

### Mesure des flux de main-d'oeuvre

Les taux d'entrée ( $Ent_t$ ) et de sortie ( $Sor_t$ ) de la main-d'oeuvre se calculent directement à partir des D.M.M.O. en rapportant les flux de main-d'oeuvre ( $E_{e,t}$ , les embauches et  $S_{e,t}$ , les séparations) au stock d'emplois moyen  $X_t$  (la moyenne de l'emploi de

l'année en cours et de l'année précédente). Soit  $Ent_t = \frac{1}{X_t} \sum_e E_{e,t}$  et  $Sor_t = \frac{1}{X_t} \sum_e S_{e,t}$ .

Le taux de rotation de la main-d'oeuvre ( $Rot_t^{MO}$ ) correspond alors à la somme des taux d'entrée et de sortie. Les flux de main-d'oeuvre regroupent deux types de flux :

- Les créations-suppressions d'emplois, encore appelés flux d'emplois ou taux de rotation des emplois dans la littérature, mesurent l'ensemble des entrées et des sorties de salariés au sein d'un établissement occasionnant une modification de son volume d'emploi.
- Les flux de mobilité pure de la main-d'oeuvre représentent les flux de main-d'oeuvre qui ne modifient pas le stock d'emplois dans un établissement. Les flux de mobilité sont assimilables au remplacement d'un salarié ayant quitté un établissement.

### Mesure des créations et des suppressions d'emplois

Les créations et les suppressions d'emplois sont calculées à partir du solde des entrées et des sorties de travailleurs au niveau de l'établissement. Les créations et les suppressions d'emplois correspondent, au niveau agrégé, à la somme sur les établissements, des variations nettes respectivement positives et négatives de l'emploi. Les taux de création ( $Pos_t$ ) et de suppression ( $Neg_t$ ) d'emplois s'obtiennent en rapportant les créations et les suppressions d'emplois au stock d'emplois moyen, soit :

$$\left\{ \begin{aligned} Pos_t &= \frac{1}{X_t} \sum_e \max(E_{e,t} - S_{e,t}, 0) = \frac{1}{X_t} \left\{ \sum_{e; N_{e,t} - N_{e,t-1} > 0} |N_{e,t} - N_{e,t-1}| \right\} \\ Neg_t &= \frac{1}{X_t} \sum_e \max(S_{e,t} - E_{e,t}, 0) = \frac{1}{X_t} \left\{ \sum_{e; N_{e,t-1} - N_{e,t} > 0} |N_{e,t-1} - N_{e,t}| \right\} \end{aligned} \right.$$

Le taux de création-suppression d'emplois ( $Rot_t$ ) est égal à la somme des taux de création et de suppression d'emplois.

Au sein des créations-suppressions d'emplois, nous distinguons les variations nettes des emplois, qui modifient le stock d'emplois au niveau agrégé, des réallocations d'emplois qui correspondent aux créations-suppressions d'emplois compensées entre établissements.

$$\left\{ \begin{aligned} Delta_t &= Pos_t - Neg_t = \frac{1}{X_t} \sum_e N_{e,t} - N_{e,t-1} = Ent_t - Sor_t \\ Real_t &= \min(Pos_t, Neg_t) = Rot_t - |Delta_t| \end{aligned} \right.$$

### Mesure des flux de mobilité pure de la main-d'oeuvre

Le taux de mobilité pure de la main-d'oeuvre ( $Mob_t$ ) s'obtient par solde entre le taux de rotation de la main-d'oeuvre et le taux de création-suppression d'emplois. Cet indicateur permet d'établir le lien direct entre création et suppression d'emplois d'une part, et recrutement et séparation d'autre part.

Formellement, il vient :  $Mob_t = (Ent_t + Sor_t) - (Pos_t + Neg_t) = Rot_t^{MO} - Rot_t$

### Mesure des disparités sectorielles

Les transferts d'emplois entre secteurs sont mesurés par les créations-suppressions d'emplois en prenant comme unité

d'observation le secteur ( $s$ ) et non plus l'établissement ( $e$ ).  $Rot_t^{inter-S} = (1/X_t) \sum_s |E_{s,t} - S_{s,t}|$

Les créations-suppressions d'emplois résultant des disparités à l'intérieur des secteurs sont alors calculées par simple solde entre le taux global de création-suppression d'emplois et le taux de transfert d'emplois entre secteurs. Un mode de calcul identique est appliqué aux disparités suivant la nature du contrat de travail.

### Mesure des créations et des suppressions d'emplois par niveau de qualification

Les taux de création  $Pos_{q,t}^Q$  et de suppression  $Neg_{q,t}^Q$  d'emplois par niveau de qualification s'obtiennent à partir des flux d'entrée  $E_{q,e,t}$  et de sortie  $S_{q,e,t}$  de la main-d'oeuvre par niveau de qualification au sein des établissements :

$$Pos_{q,t}^Q = (1/X_{q,t}) \sum_e \max(0, E_{q,e,t} - S_{q,e,t}) \text{ et } Neg_{q,t}^Q = (1/X_{q,t}) \sum_e \max(0, S_{q,e,t} - E_{q,e,t})$$

avec  $X_{q,t}$  les effectifs de qualification  $q$  obtenus en appliquant la répartition des effectifs par niveau de qualification issue de l'Enquête Structure des Emplois.

Les créations-suppressions d'emplois agrégées à travail hétérogène s'obtiennent par simple agrégation des créations-suppressions d'emplois par niveau de qualification :  $Rot_t^Q = (1/X_t) \sum_q X_{q,t} Rot_{q,t}^Q$

En pratique, l'indicateur de réallocation à l'intérieur des établissements est obtenu en retranchant du taux de création-suppression d'emplois sous l'hypothèse d'emplois hétérogènes, celui à facteur travail homogène.